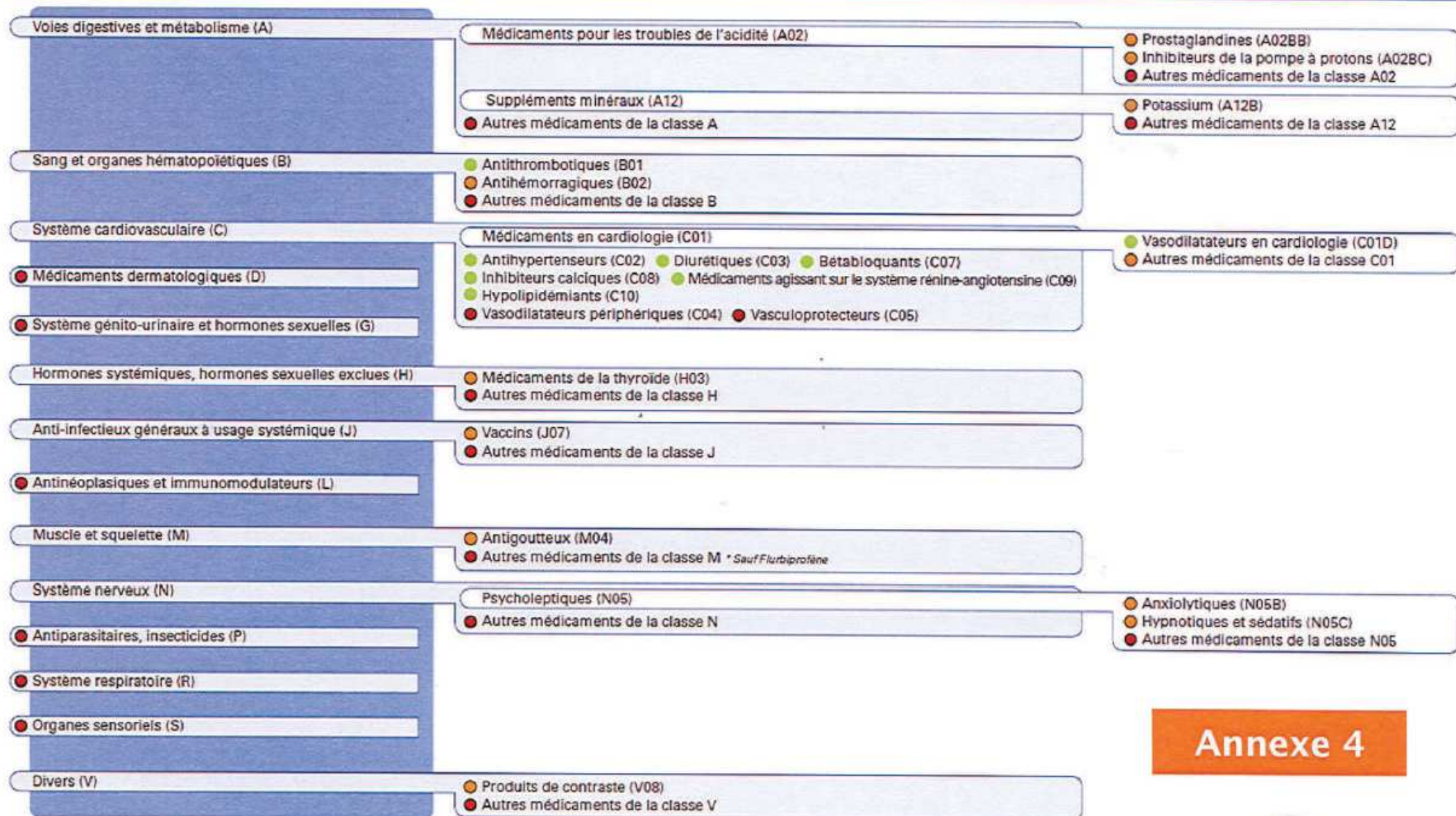


### CLASSIFICATION INTERNATIONALE ATC (Anatomique, Thérapeutique, Chimique)



- Médicaments ayant un rapport direct et incontestable avec l'affection exonérée, à faire figurer dans la partie haute de l'ordonnance
- Médicaments ayant un rapport indirect ou inconstant avec l'affection exonérée, à apprécier au cas par cas
- Médicaments sans rapport avec l'affection exonérée, à faire figurer dans la partie basse de l'ordonnance

## Annexe 4